

CINQ STORY LINE
pour la série « DIVORCE »

« DONNER LA VIE »
« HOMME AU FOYER » (nouvelle version)
« AMOUR DE JEUNESSE »
« VIEILLIR ENSEMBLE » (nouvelle version)
« ERREUR SUR LA PERSONNE »

idées originales et adaptation
Patrice Campan

Version : 30 janvier 2009

LARA ZARINE (35) et RENE ZARINE (31), mariés depuis 3 ans, sans enfants.

LARA veut divorcer parce qu'il y a impossibilité d'avoir des enfants avec son mari, RENE. Aucun des deux n'est stérile mais ils sont physiquement incompatibles pour avoir des enfants ensemble.

Pendant la conciliation... LARA accuse RENE d'être responsable de leur absence d'enfants. RENE n'ose pas contrarier sa femme... Ils ont tout essayé. Jusqu'à en arriver à tenter *une fécondation in vitro (FIV)*. Puis une autre... Ce furent quatre échecs successifs. Ces échecs ont entraîné pour LARA, des chocs psychologiques graves. Ce fut, pour le couple, des épreuves très difficiles. Depuis, RENE a presque interrompu toute relation sexuelle avec LARA, faisant un blocage durant leurs rapports...

Entre la conciliation et le procès... Les accusations de LARA se confirment car, depuis qu'ils vivent séparés, LARA est tombée enceinte. A cette nouvelle, RENE a vu rouge : il a contre-attaqué et se porte *demandeur reconventionnel* (il attaque à son tour) pour adultère !

Au procès... RENE doit avouer que depuis leurs échecs (FIV), il n'arrive plus à avoir de relations sexuelles avec sa femme... Il en est bouleversé.

RENE fait venir à la barre le médecin, devenu un ami proche, qui s'est occupé de LARA sur les quatre FIV qu'ils ont essayées... Le médecin confirme qu'en France, on ne va pas au-delà de 4

FIV (la sécu n'en rembourse pas plus...). Donc, si LARA est enceinte, c'est qu'il y a eu relation extra-conjugale.

LARA se révolte et jure que non. Elle avoue qu'elle est allée à l'étranger pour pouvoir refaire une FIV, avec un donneur anonyme. Elle est enceinte de 4 mois, de triplés. Et, pour le moment, tout se passe bien. RENE est décontenancé... LARA, à son tour, fait appeler un témoin, MARIE, une jeune femme qui travaille avec RENE... Elle a toujours été très proche de RENE, un peu sa confidente...

L'interrogatoire amène un coup de théâtre : désespéré après la dernière FIV, RENE a eu une « aventure » avec MARIE qui a entraîné une grossesse et la naissance d'un enfant dont RENE est le père !

RENE le concède. Mais, malgré cet enfant naturel, et toutes les épreuves qu'il a vécues dans son couple, il n'a jamais quitté LARA qu'il a toujours aimée.

LARA finit par lâcher qu'elle savait pour cet enfant naturel et qu'elle était jalouse de RENE : ils s'aimaient. Ils s'étaient mariés pour construire ensemble une famille. Lui est devenu parent, elle non ! Elle ne l'a pas supporté.

Verdict... Divorce aux torts partagés...

MICHEL HERRAND (40) et LUCIE HERRAND (37) sont mariés depuis 7 ans. Ils ont deux enfants, KEVIN (6) et JOHAN (4)

LUCIE demande le divorce pour « irresponsabilité » de son mari.

Pendant la conciliation... LUCIE avoue ne plus supporter d'assumer seule les revenus du ménage. MICHEL est « homme au foyer » depuis 3 ans. Il s'occupe de tout le quotidien du ménage et pratique de nombreux hobbies. Il paraît heureux. Il dit aimer sa femme. LUCIE lui reproche d'aimer surtout sa belle vie !

Jusqu'à il y a trois ans, MICHEL travaillait comme agent intérimaire et intervenait, à la demande, sur de nombreux chantiers... Et puis, il en a eu marre de cette vie de nomade et a tout plaqué.

Entre la conciliation et le procès... Nouvelle charge contre MICHEL. MICHEL a abandonné le domicile pendant plus d'un mois, sans donner aucune nouvelle à sa famille. Accusation supplémentaire : *abandon de domicile*.

LUCIE imagine que MICHEL a une maîtresse...

Au procès... On apprend que, depuis plusieurs mois, LUCIE trompe MICHEL avec un de leurs meilleurs amis, MARC. LUCIE avoue, qu'au début, elle a fait ça pour faire réagir son mari. Mais, MICHEL en a presque été heureux...

MARC, témoin pour LUCIE, confesse que MICHEL lui a demandé de séduire LUCIE... Il lui a même proposé de l'argent pour ça... En plus, pour frustrer LUCIE,

MICHEL a interrompu toute relation sexuelle avec son épouse... MICHEL ne peut que confirmer.

Le témoin amené par MICHEL est JANINE, l'épouse de FRANCIS, son meilleur ami, qui n'a pas pu venir... Elle vient témoigner de l'attitude exemplaire de MICHEL, en amitié comme dans son ménage. FRANCIS était le complice inséparable de MICHEL dans leur boulot.

En approfondissant cet interrogatoire, on apprend que FRANCIS est absent car il a dû être hospitalisé. Il y a 3 ans, il a été exposé à des substances dangereuses (amiante ?). Depuis, il est atteint d'un cancer incurable qui le tue à petit feu...

MICHEL craque et confesse qu'il est atteint du même mal que FRANCIS. Depuis 3 ans, il sait que son temps est compté : alors il prend le plus de plaisirs possibles. Et il essaie de préparer « l'après lui »... C'est pour ça qu'il a poussé MARC dans les bras de LUCIE...

Verdict... Divorce aux torts partagés. Garde confiée à la mère, compte tenu des circonstances : MICHEL n'a pas de travail et est malade.

FRANCK LAURY (42) et LINDA LAURY (35) sont mariés depuis 10 ans. Ils n'ont pas d'enfants. FRANCK est un compositeur de variétés à succès.

FRANCK veut divorcer parce qu'il dit ne plus aimer sa femme.

Durant la conciliation... FRANCK, un peu hautain, prétend que LINDA a été sa muse pendant des années mais qu'aujourd'hui, elle ne l'inspire plus... LINDA supporte mal d'être considérée comme un objet. Une dispute montre l'absence d'issue dans la conciliation... LINDA en a l'air très affectée. FRANCK masque mal son désarroi de voir sa femme souffrir...

Entre la conciliation et le procès... La situation s'est aggravée. LINDA n'a pas supporté la séparation d'avec FRANCK. Elle a fait une tentative de suicide puis une dépression nerveuse dont elle se remet lentement.

Au procès... FRANCK se sent responsable de l'état actuel de LINDA. Il culpabilise. Il accepte de prendre tous les torts à sa charge.

En fait, il avoue avoir retrouvé son amour de jeunesse qu'il a toujours su être « la femme de sa vie » : ROSE.

En retrouvant ROSE, FRANCK s'est découvert un fils qu'il doit et veut assumer. Il se sent des devoirs même s'il aime toujours LINDA...

JACK, un copain de longue date de FRANCK vient témoigner de l'idylle passée entre FRANCK et ROSE, en son temps... C'était le grand amour.

Néanmoins, il faut avouer que ROSE était connue pour être assez volage et que FRANCK supportait mal ses infidélités. Un jour ROSE a avoué à FRANCK être enceinte... Puis qu'elle allait se faire avorter.

Aujourd'hui, elle vient lui annoncer qu'elle n'a finalement pas avorté...

L'avocat de LINDA crée un événement. Il fait venir à la barre Monsieur JACQUES LECCIA... Ce monsieur n'est autre que le mari de ROSE !

Une rectification sur l'âge du fils de ROSE permet de mettre en doute la paternité de FRANCK... Elle aurait menti. *Une recherche en paternité le confirmerait.*

Mais la notoriété de FRANCK ne peut se permettre ce genre de scandale.

JACQUES admet qu'il est sans doute le vrai père... Qu'ils sont endettés et que ROSE a pensé à FRANCK, le riche compositeur, pour éponger les dettes...

On découvre que ROSE n'en est pas à sa première escroquerie.

FRANCK est effondré. Il est abattu par l'humiliation qu'il a fait subir à LINDA à cause de sa naïveté... Mais, il est trop tard, le mal est fait et le couple est cassé. FRANCK promet de porter plainte contre ROSE...

Verdict... Divorce aux torts exclusifs de FRANCK.

VICTOR LAPAILLE (77) et ALICE LAPAILLE (75) sont mariés depuis près de 50 ans. Ils ont eu trois enfants qui sont maintenant adultes et parents.

VICTOR veut divorcer parce qu'il avoue ne plus aimer ALICE.

Durant la conciliation... VICTOR, très virulent, dit qu'il y a un temps pour aimer et un temps pour disparaître. ALICE le contredit et le juge doit mettre fin à une grave dispute qui se termine par ALICE en pleurs.

En fait, il y a quelques années, VICTOR a cru avoir un cancer. Il a tenté de se suicider ne pouvant supporter l'idée de souffrir. La souffrance de vieillir lui paraît intolérable et ALICE est pour lui un miroir...

Entre la conciliation et le procès... Deux événements inattendus sont survenus. D'abord ALICE, dans son club du troisième âge, a rencontré un homme qu'elle « apprécie » beaucoup. En apprenant la nouvelle, VICTOR a fait un malaise cardiaque dont il commence seulement à se remettre.

Au procès... On apprend qu'il y a quelques mois, ALICE a dû être hospitalisée pour une opération bénigne. C'est à la suite de ce séjour à l'hôpital, au service de gériatrie, que VICTOR a décidé de se séparer d'ALICE.

VICTOR confirme qu'au-delà de la mort, ce dont il a peur, c'est de souffrir, et de voir souffrir la femme qu'il a toujours aimée... Il préfère fuir.

Un témoignage vient appuyer la demande de divorce : un ami de VICTOR, membre du club du troisième âge que fréquente ALICE déclare qu'ALICE a un amant. Donc elle n'aime plus son mari alors pourquoi refuser le divorce ?

ALICE contredit le témoignage : c'est à cause de la séparation qu'elle a cherché une compagnie. A son âge, elle redoute la solitude...

ALICE concède qu'elle a rencontré un médecin à la retraite qui ne veut pas finir sa vie tout seul... Il est veuf depuis 4 ans.

ALBERT, cet « aimant », vient témoigner en faveur d'ALICE. VICTOR a décidé de rompre après le séjour d'ALICE dans un service de gériatrie. Là, VICTOR a découvert l'univers le plus noir de la vieillesse... ALBERT déclare, avec l'autorisation d'ALICE, que, surtout, VICTOR a découvert et gardé secret la maladie dont était atteinte ALICE. ALICE est atteinte de la maladie d'Alzheimer.

VICTOR confesse qu'il a eu peur. Il a vu tellement de reportages sur cette maladie qu'il ne s'est pas senti le courage de l'affronter et de voir l'amour de sa vie s'enfoncer dans le noir... ALICE comprend le désarroi de VICTOR et prend sa défense car elle l'aime toujours.

Verdict... Divorce aux torts partagés. Obligation pour VICTOR de subvenir aux besoins à venir, au moins matériels, d'ALICE.

JEAN MALOUIN (39) et VERA MALOUIN (38) sont mariés depuis 14 ans. Ils ont un fils, LOIC (14).

JEAN demande le divorce pour mensonge : il n'est pas le père de son fils...

Durant la conciliation... JEAN est médecin. Il a fait une analyse de recherche en paternité entre son fils et lui. Il a découvert que son fils n'était pas de lui. JEAN se sent, depuis, trahi sur toute sa vie. Aucune conciliation n'est possible.

Entre la conciliation et le procès... Un événement grave est survenu : LOIC, le fils du couple, a agressé un vieil ami de la famille, MATHIAS, médecin.

LOIC est en prison (préventive). Mais, MATHIAS veut retirer sa plainte...

Au procès... On apprend que JEAN et VERA ont fait leurs études de médecine ensemble. Ils étaient toute une bande de carabins qui faisaient les 400 coups tous ensemble... Notamment avec MATHIAS.

Et puis, entre VERA et JEAN, c'est devenu plus sérieux car VERA est tombée enceinte. JEAN, en adulte responsable, a épousé VERA. JEAN a pu continuer ses études vers une spécialisation. VERA a été stoppée par sa grossesse.

Le témoin de JEAN n'est autre que MATHIAS, encore affaibli par sa blessure. Il vient confesser que, durant leurs études, VERA a aimé sincèrement deux hommes : MATHIAS et JEAN. Tombée enceinte, elle en a choisi un des deux. Celui qui pouvait assurer le meilleur avenir à son enfant...

Il apparaît que le vrai père de LOIC, c'est MATHIAS, d'où l'agression...

JEAN doit confesser qu'il connaissait ce double amour et qu'il a toujours eu un doute sur sa paternité...

Stupeur quand VERA fait témoigner LUDIVINE, l'épouse de MATHIAS, elle aussi médecin. On apprend que LUDIVINE est la maîtresse de JEAN et qu'il a voulu utiliser ce test de paternité pour divorcer aux torts exclusifs de sa femme.

En fait, ces deux couples de médecins se sont trompés de partenaires... Chacun, aujourd'hui est amoureux et veut vivre avec le (ou la) partenaire de l'autre...

Finalement, VICTOR avoue : il a toujours su qu'il ne pouvait pas être le père de LOIC puisqu'il ne peut pas avoir d'enfant lui-même. Et puis, il a appris que LUDIVINE était enceinte de lui : tout a changé pour lui et s'est précipité !

Verdict... Divorce aux torts partagés...